

<p style="text-align: center;">CHALLENGE INTERCLUBS SENIORS SAISON 2025 LIGUE des HAUTS de FRANCE</p>

REGLEMENT DE LA COMPETITION

1. Clubs participants

Amiens - Arras - Cambrai - Dunkerque - Hardelot - Lille Métropole A - Lille Métropole B - Mérignies A - Mérignies B - Mormal - Olhain - St Omer/Béthune - Saint Quentin - Salouël - Le Touquet A - Le Touquet B - Vert Parc - Wimereux.

2. Conditions de participation

Age : 50 ans révolus à la date des rencontres

Index : Maximum 36. L'index sera ramené à 28 pour les participant(e)s d'index compris entre 28 et 36.

3. Championnat 2025

Le championnat se déroule sur sept journées et trois classements Stableford (total brut, total net et total brut+net), avec comme principe : « le Brut prime le Net, le Net prime le Brut+Net ».

Seul le premier du classement Brut+Net sera récompensé

Ainsi une équipe ne pourra recevoir qu'une seule coupe, sept équipes seront donc récompensées.

4. Règlement général

4.1. Participation

Tout joueur participant au CIS doit être licencié et membre AS auprès du club qu'il représente, et avoir enregistré son certificat médical. En aucun cas il ne pourra jouer pour une autre équipe en cours d'année. Les joueurs licenciés sans terrain (golf entreprise par exemple) feront transférer leur licence au club qu'ils représentent en CIS. Pour les joueurs golf entreprise, ils pourront faire ensuite rattacher leur licence à leur AS d'entreprise si nécessaire.

4.2. Conditions de jeu

4.2.1. Equipe

Chaque club pourra engager une ou deux équipes de 15 joueurs (tous titulaires) maximum chacune.

Si un club engage 2 équipes, dès qu'un joueur joue dans une équipe, il ne peut plus jouer dans l'autre. Mais, un joueur qui n'a jamais participé, peut débiter dans une équipe à tout moment de la saison. Dans ce cas, il est impératif de faire parvenir au responsable de la gestion des résultats la liste de chaque équipe au plus tard 15 jours avant la première rencontre.

L'engagement d'une deuxième équipe ne pourra se faire qu'avec l'approbation du comité.

Toute entrée ou sortie d'un club du championnat doit être demandée à la date limite d'envoi des disponibilités du club pour organisation du calendrier de l'année suivante, soit le 15 juillet de l'année du championnat en cours.

4.2.2. Scores

Le résultat de l'équipe consiste en l'addition des 6 meilleurs résultats en brut et en net.

4.2.3. Marques de départ

JAUNES pour les Hommes, ROUGES pour les Dames. Sauf pour le parcours d'OLHAIN, où les marques seront BLANCHES et BLEUES.

Les départs seront publiés sur le site de la FFG.

4.2.4. Placement de la balle

De façon à ce que les conditions de jeu soient équivalentes sur tous les terrains et durant toute la saison, le placement de la balle est autorisé sur les zones tondues ras, à une longueur de carte. Et ce, tant que la FFG l'autorisera pour la mise à jour des index.

4.3. Résultats

Gestion par RMS : tous les résultats seront systématiquement intégrés (sauf point 4.3.3) dans le système de gestion des INDEX de la FFGolf (envoi des scores et transfert), pourvu que les Règles de Golf soient respectées.

4.3.1. Greens d'hiver

En cas de mise en place des greens d'hiver, la rencontre devra être reportée.

4.3.2. Trou injouable

Si un trou est injouable, il sera neutralisé. Dans ce cas, le score de chaque joueur sera noté de telle façon que cela lui fasse deux points en stableford net sur ce trou.

En cas de neutralisation d'un trou, le score des équipes concernées sera validé pour le CIS, mais les résultats ne seront pas envoyés à la FFG.

4.3.3. Conditions de jeu difficiles

Pour chaque rencontre, il sera tenu compte du PCC (correction automatique due aux résultats des participants). Ce PCC varie de -1 (conditions très favorables) à +3 (conditions très défavorables). Le PCC est disponible sur le site de la FFG, page de calcul des index, environ 48 heures après la rencontre.

Il appartiendra aux capitaines concernés d'informer (preuve à l'appui) le responsable de la tenue des résultats, de la valeur de ce PCC. Les scores bruts et nets des équipes concernées seront alors corrigés (de -6, 0, +6, +12 ou +18). Par défaut le PCC sera considéré comme égal à zéro.

4.4. Organisation des rencontres

4.4.1. Communication des Equipes

Les rencontres ayant lieu le lundi, les fichiers d'inscription devront parvenir par mail au club hôte, à l'attention du Responsable CIS, ainsi qu'une copie au club recevant, au plus tard le jeudi midi précédent.

Utiliser la fiche d'inscription EXCEL de l'année à télécharger sur le site du CIS et comportant les noms, prénoms, numéros de licence et index de chaque joueur.

Les clubs participants à la rencontre, recevront la feuille des départs au plus tard le samedi midi, par mail.

Cette feuille précisera le parcours choisi pour la rencontre, les conditions de paiement, ainsi que la précision du matin ou de l'après-midi pour les terrains où il y a deux épreuves sur la journée.

4.4.2. Voiturettes

Les voiturettes sont autorisées sans condition.

4.4.3. Télémètres

Autorisés dans le respect des directives fédérales.

4.4.4. Départs

Les premiers départs ont lieu à partir de 9 h 30.

Si un club reçoit matin et après-midi, les départs auront lieu à 9h00 le matin et 13h30 l'après-midi.

Le shot gun est à privilégier, en dérogation 4 tees de départ sont acceptés, et de préférence par parties de 3 joueurs (sauf contraintes spécifiques). La répartition dans les équipes est laissée au libre arbitre du club qui reçoit.

Les clubs recevant sont priés de préciser si nécessaire les modalités des départs.

Si les départs ne se font pas en shot gun intégral, les clubs seront limités à 15 joueurs participants

Les capitaines joueront dans la même partie et auront signé la feuille de match, feuille de résultats reprenant les joueurs retenus pour chaque équipe, avant le départ de la compétition.

Afin de conserver l'esprit de convivialité et le respect des temps de déplacement, certaines rencontres ont lieu l'après-midi. La partie restauration doit dans ce cas être prévue avant la rencontre (entre 11h30 et 12h00).

4.4.5. Participation

Toute équipe ne présentant pas 6 joueurs a minima lors d'une rencontre, et ce deux fois dans l'année, pourra être exclue l'année suivante.

Les clubs organisant les rencontres l'après-midi doivent se signaler lors des propositions de calendrier demandées en juillet de l'année précédant le championnat.

4.4.6. Annulation d'une journée pour intempéries ou forfait

Dans le cas où une rencontre ne pourrait être jouée par suite d'intempéries ou d'un événement extérieur, la rencontre doit être rejouée au plus tôt.

Forfait ou remise de match : Tout joueur déclarant forfait et n'ayant pas averti au minimum la veille, sera redevable

de la part restauration. De même, les joueurs devront respecter les engagements pris envers les restaurateurs en cas d'annulation le jour même. En contrepartie, en cas d'arrêt du match après quelques trous, il sera demandé aux clubs d'assurer la gratuité du Green-fee lorsque le match sera rejoué.

4.5. Envoi des résultats

4.5.1. Gestion par RMS

Tous les résultats seront systématiquement intégrés dans le système de gestion des INDEX de la FFGolf (envoi des scores et transfert), pourvu que les Règles de Golf soient respectées.

4.5.2. Résultats définitifs

Se référer à la méthodologie des envois de résultats disponibles dans les documents 2024 du site www.cis596280.fr

Utiliser la feuille EXCEL (et non PDF) à jour comportant le numéro de journée disponible dans les documents 2024 du site.

Le fichier EXCEL de synthèse de résultats comportera les 15 joueurs retenus de chaque club (copier/coller à partir des feuilles d'inscription) et la saisie des 6 meilleurs scores pour chaque équipe

Ce fichier EXCEL sera envoyé par Mail, **avant le mercredi 13 heures** suivant la rencontre, au responsable du classement (adresse présente au bas de la feuille citée ci-dessus) avec copie aux capitaines d'équipe. Il n'y aura pas de rappel des clubs pour obtenir ce fichier. Le capitaine de l'équipe recevant est responsable de la vérification de cet envoi en se faisant mettre en copie du mail envoyé par exemple

Les calculs de totaux par équipe sont automatiques, ne rien saisir dans les cases de totaux.

Les éventuelles corrections dûes au PCC devront être faites avant la journée suivante (ou l'Assemblée Générale s'il s'agit de la 7^{ème} journée).

4.5.3. Pénalités

- Le fichier d'inscription sous forme « EXCEL » non renvoyé le jeudi midi au club recevant : pénalité en brut et net de 20 points.
- Le fichier de résultats sous forme « EXCEL » (et non PDF) non renvoyé le mercredi 13 h : pénalité en brut et en net de 20 points.
- Pour les clubs présentant 2 équipes, chaque capitaine doit envoyer la liste de ses joueurs avant la première rencontre de la saison : pénalité 20 points en brut et en net. Ce fichier peut être mis à jour en cours de saison par l'ajout de joueurs mais pas par le transfert de joueurs entre équipes d'un même club.

4.6. Tenue

Pull (et/ou Polo) aux couleurs du Club. Que chaque capitaine fasse en sorte que le port des tenues soit respecté.

4.7. Litiges

En cas de litige concernant les Règles de Golf, celui-ci sera résolu par un Arbitre + le Président du Comité. En cas de litiges concernant d'autres sujets que les Règles, le Comité d'Organisation statuera sur ce cas.

4.8. Départage en cas d'égalité

Si des clubs sont à égalité dans le classement Brut, on les départage par le classement Net. Si des clubs sont à égalité dans le classement Net, on les départage par le classement Brut. Dit autrement c'est le classement Brut + Net qui fait office de départage.

5. Green-Fee/Restauration

Le tarif retenu pour 2025 est de 64 €. Il comprend le Green Fee et la partie Restauration. Paiement intégral avant la compétition.

6. Cotisation

Elle est fixée pour l'année 2025 à 40 € par équipe engagée. A régler dès à présent et obligatoirement avant le 15 mars 2025

Les cotisations sont à envoyer à :

Jean-Paul BERNARD - trésorier du CIS

3 rue du Rietz-Mottu

62380 WISMES.

7. Composition du comité d'organisation

Le Comité d'organisation est composé de Jean-Paul BERNARD (trésorier), Gaston VENANT (vice-président et webmaster), Vincent VERNOTTE (président), Jean-Michel WARINGHEM (gestion des résultats), Christophe BEZIA.

Il statue sur tous les points liés au fonctionnement du CIS. Il valide notamment chaque année le règlement de la compétition.

Coordonnées du Comité

Président Vincent VERNOTTE vincent.vernotte@wanadoo.fr, 06 71 35 79 59

Vice-président Gaston VENANT gvenant@orange.fr, 06 82 64 07 36

Trésorier Jean-Paul BERNARD j.paul.bernard@orange.fr, 06 16 51 21 31

Gestion des Résultats Jean-Michel WARINGHEM jeanmichel.waringhem@orange.fr, 06 08 42 82 79

Christophe BEZIA christophebezia@gmail.com 06 49 41 02 81